

## **AGL : Information sur l'état du processus de fusion - novembre 2010**

Avant toute chose, voici un bref rappel du contexte : les quatre universités catholiques francophones ont décidé, il y a quelques années, d'entamer un **processus de fusion**, après s'être déjà réunies dans l'Académie Louvain. Ces quatre universités sont l'UCL, les FUNDP à Namur, les FUSL à Saint-Louis et les FUCaM à Mons et l'université fusionnée, si elle se concrétise, s'appellera l'**UCLouvain**. Ces projets arrivent maintenant à terme et la fusion doit être votée dans les quatre universités la semaine du 15 décembre 2010.

Les étudiants ont, depuis le début été attentifs à ces projets et ont cherché à **préserver les intérêts étudiants** dans ce processus, que ce soit au niveau de l'enseignement, de l'animation ou de l'accessibilité aux études. Ne voulant pas juger cette fusion a priori, ils sont partis du principe que nous pourrions soutenir cette fusion si les opportunités pour les étudiants semblent plus importantes que les menaces perçues. Ceci a malheureusement conduit à constater que **les menaces étaient bien présentes**, et en nombre.

Parmi ces menaces se trouvait la place accordée, dans cette nouvelle université, au **vice-recteur aux affaires étudiantes**. Celui-ci devait, en effet, être nommé par le recteur et ne pouvait plus siéger au conseil d'administration, conseil de décision central dans l'université. Ceci alors qu'actuellement il est élu par les différentes composantes de l'université, et qu'il siège au conseil d'administration. Suite aux réactions des étudiants, aux appuis qu'ils ont pu trouver et surtout à la sensibilisation et la pression grandissantes sur ce point ces dernières semaines, cette revendication a, mise à part quelques détails, été acceptée. Le vice-recteur aux affaires sociales et étudiantes dans l'UCLouvain sera bien élu par le sénat académique et siègera au conseil d'administration. **Il s'agit d'un acquis majeur**, dont les étudiants doivent se réjouir. Cet acquis ne doit cependant pas faire oublier que **cette revendication n'en était qu'une parmi toutes les autres**. Car les menaces constatées par les étudiants ne se limitent pas au simple problème du vice-recteur.

Ainsi, il est apparu que la nouvelle université risque d'être **moins démocratique**, au niveau de l'organisation et du partage des pouvoirs, que l'UCL, mais aussi que les trois autres universités. **Le conseil rectoral**, qui réunit uniquement le recteur et ses collaborateurs, par exemple, **pourra prendre des décisions** en termes d'enseignement et de recherche. A l'heure actuelle, il n'a qu'un rôle de proposition et d'exécution en ce domaine. En pratique, cet organe pourrait décider de la création ou de la suppression d'une option, d'un master ou même d'une faculté ! Dans l'UCL actuelle, c'est le conseil académique, où sont représentés les doyens, les étudiants, les assistants et d'autres personnes, qui décide de ce genre de sujets. Le fait est que, dans l'UCLouvain, cet organe n'aura qu'un pouvoir d'avis dans la plupart des compétences où il a maintenant un pouvoir de décision.

Il existera bien un organe censé contrôler les décisions du recteur, c'est le conseil d'administration. Des étudiants ainsi que d'autres composantes de l'université le composeront également. Mais là encore, **les dés risquent d'être joués** car dans le conseil d'administration seront également présents des externes à l'université. Ces externes sont censés représenter la société civile et jouer un rôle d'arbitre. On ne peut néanmoins vraiment saisir leur rôle que quand on sait que ces membres externes seront choisis par le conseil rectoral et que ces deux groupes, le conseil rectoral et les membres externes, constituent à eux seuls une majorité dans le CA.

**En résumé, quelques personnes haut placées dans l'UCLouvain pourront prendre, à elles seules, des décisions majeures pour l'université. Elles seront contrôlées uniquement par un organe dans lequel elles pourront trouver une majorité en ralliant le vote de personnes qu'elles auront-elles-mêmes choisies.**

Un des caractères majeurs de ce qu'est une université, c'est-à-dire, **la démocratie, est donc menacé par les réformes en cours.** Ceci est accentué par le fait que dans une université plus grande, les décideurs sont plus loin, donc moins bien informés de ce qui se passe à la base. Certains pourront penser que le recteur et ses collaborateurs, en tant qu'universitaires, seront assez avisés pour pouvoir gérer l'UCLouvain et la mener à bien. Peut-être même penseront-ils aussi à préserver les intérêts étudiants. Mise à part le fait que le pouvoir gagne toujours à être contrôlé, il faut replacer ceci dans le contexte de la fusion pour bien comprendre que **cette perte de démocratie est un risque, en premier lieu justement pour les intérêts étudiants.**

Une **fusion** d'université poursuit un **but initial** : celui de faire des économies en collectivisant certaines ressources, autrement dit, de **rationaliser**. Ceci peut se faire au niveau de la gestion interne, par exemple, l'informatique, le service communication, ou encore la comptabilité. Mais cela peut aussi être fait au niveau du service offert aux étudiants et aux autres membres, c'est-à-dire, en premier lieu, les **offres d'enseignement**. Si les économies à réaliser au premier point sont incertaines, celles concernant le service offert sont très dangereuses. Cela signifierait par exemple, moins de secrétariats étudiants, moins d'options ou même moins de masters. Si certains bénéfices peuvent se concrétiser au cours d'une fusion, la raison principale n'en reste pas moins de rationaliser ces dépenses. La situation très difficile du budget de la communauté française (qui subsidie les universités) et la volonté de ne pas refinancer l'enseignement supérieur (alors que le nombre d'étudiants augmente), accentuent encore ce phénomène. Il est important, enfin, de garder à l'esprit que, en ce qui concerne Louvain-la-Neuve, la ville change en permanence. La pression que subissent actuellement les milieux de l'animation face à une ville de plus en plus résidentielle risque ainsi d'aller en augmentant. **Ceci ajoutant donc à la pression budgétaire, une pression politique sur les principaux intérêts étudiants.**

Les enjeux à venir sont ainsi nombreux et les étudiants doivent rester extrêmement **vigilants** par rapport à ces réformes en cours. C'est dans ce cadre qu'il est primordial que la future UCLouvain garde un caractère démocratique fort. Il faut que les voix discordantes puissent se faire entendre lorsqu'il s'agira de tirer une sonnette d'alarme par rapport à la situation de l'animation, ou de l'enseignement.

Le problème est donc pressant : il s'agit d'arriver à ce que ces projets de fusion s'orientent vers un **meilleur partage des pouvoirs**, afin que le conseil rectoral reste un organe de proposition et d'exécution et que des conseils où sont représentés les étudiants puissent prendre des décisions. Des acquis engrangés au niveau du vice-recteur, nous devons retenir que, lorsque les étudiants formulent une demande claire, légitime et qu'ils s'unissent autour de ce thème, **ils peuvent influencer sur le cours des décisions.** Nous avons maintenant le devoir de nous pencher sur des problèmes, peut-être plus complexes à saisir, mais tout aussi fondamentaux concernant la **démocratie interne à l'université**, mais aussi les risques de **coupes budgétaires** dans l'enseignement. C'est ce que vont faire, via l'AGL, les représentants étudiants lors de ces prochaines semaines. Mais ils auront, pour cela, besoin du soutien d'un plus grand nombre d'étudiants. C'est pour cela qu'il faut **sensibiliser autour de cette question.** C'est pour cela également qu'il faut **être prêt à réagir** si les autorités refusent de manière manifeste ces demandes.